

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN  
L'AN DEUX MILLE ONZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 20 juin 2011 à 18 h**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1  
Éric Milot, district 2  
Marc Laurin, district 3

François Boyer, district 4  
Mélanie Dostie, district 5  
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, greffier-adjoint, est présent.

**RÉSOLUTION 290-06-11  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

**D'OUVRIR** la présente séance à 18h20.

**RENONCIATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À  
L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**RÉSOLUTION 291-06-11  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT que** tous les membres du Conseil sont présents :

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

**RÉSOLUTION 292-06-11  
ADJUDICATION DU CONTRAT PROGRAMME DE PAVAGE 2011 /  
DIVERSES RUES**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres pour le pavage de diverses rues sur le territoire.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de l'ouverture des soumissions du 20 juin 2011 est le suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Construction Anor Inc.	1 207 275.30\$
Les Entreprises Guy Desjardins	1 236 816.51\$
Asphalte Desjardins Inc.	1 303 851.81\$
ABC Rive-Nord Inc.	1 366 645.44\$
Pavage Jérômien Inc.	1 414 771.92\$
Sintra Inc	1 501 900.33\$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Madame Julie Laroque, ingénieur de la firme Projeco;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le pavage des rues 2011, à la compagnie Construction Anor et ce, conformément à leur soumission ouverte le 20 juin 2011 au montant de un million deux cent sept mille deux cent soixantequinze dollars et trente cents (1 207 275.30\$) incluant les taxes applicables;

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation des règlements d'emprunts suivants :

- Règlement numéro 620 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue des Geais-Bleus et autorisant un emprunt de 438 000\$ nécessaire à cette fin;
- Règlement numéro 621 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues Phelan et des Hautbois et autorisant un emprunt de 246 000\$ nécessaire à cette fin;
- Règlement numéro 622 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières de la rue Bédard et autorisant un emprunt de 89 000\$ nécessaire à cette fin;
- Règlement numéro 623 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières des rues du Boisé-Vermont et Ernest et autorisant un emprunt de 240 000\$ nécessaire à cette fin.

Dans le cas où un de ses règlements ne serait pas approuvé par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution.

De plus, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution en entier ou en partie, dans le cas où un ou plusieurs des règlements ci-dessous mentionnés ne seraient pas réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 620 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA  
RUE DES GEAIS-BLEUS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
438 000\$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Stéphane Rouleau donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement d'emprunt numéro 620, décrétant un emprunt de quatre cent trente-huit mille dollars (438 000\$) afin de procéder à la réfection des infrastructures routières de la rue des Geais-Bleus.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES  
PHELAN ET DES HAUTBOIS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
246 000\$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Marc Laurin donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement d'emprunt numéro 621, décrétant un emprunt de deux cent quarante-six mille dollars (246 000\$) afin de procéder à la réfection des infrastructures routières des rues Phelan et des Hautbois.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 622 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA  
RUE BÉDARD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 89 000\$  
NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement d'emprunt numéro 622, décrétant un emprunt de quatre-vingt-neuf mille dollars (89 000\$) afin de procéder à la réfection des infrastructures routières de la rue Bédard.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 623 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DES RUES  
DU BOISÉ-VERMONT ET ERNEST ET AUTORISANT UN EMPRUNT  
DE 240 000\$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Francis Émond donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement d'emprunt numéro 623, décrétant un emprunt de deux cent quatre mille dollars (204 000\$) afin de procéder à la réfection des infrastructures routières des rues du Boisé-Vermont et Ernest.

**RÉSOLUTION 293-06-11**

**AFFECTATION DU FONDS DU RÉSEAU ROUTIER À L'ENTRETIEN  
DE DIVERSES RUES**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Ville d'effectuer des travaux d'urgences sur diverse rue municipale ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'affecter les sommes requises à cette effet à même le fonds du réseau routier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

**D'AFFECTER** la somme de cent mille dollars (100 000\$) provenant de l'excédent affecté du fonds du réseau routier et ce, afin de procéder à la réfection de diverses rues.

**RÉSOLUTION 294-06-11**  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 18h24 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**DE LEVER** la présente séance.

---

Jacques Labrosse  
Maire

---

Claude Panneton  
Greffier-adjoint